

**COMPOSITION DE JURY DU MASTER MASTER RESEAUX ET
TELECOMMUNICATION - TRI****Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
Vu la proposition du directeur de l'UFR Sciences et Montagne,

ARRÊTE 2025-303

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **MASTER Mention : Réseaux et télécommunication**
Parcours : Télécommunications et réseaux informatiques
pour la **validation du semestre 8** est fixée comme suit :

Nom Prénom et Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)	
Président	
➤	BAUZAC Stéphane (MCF)
Vice-président	
➤	LORNE Florent (PRAG)
Membres	
➤	FLECHET Bernard (PR)
➤	LACREVAZ Thierry (MCF)
➤	TELISSON David (MCF)

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire de le site universitaire du Bourget du Lac.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président de l'université, le 10/04/2025
Fait à Chambéry, par délégation,
Le Directeur de l'UFR ScEM

Philippe BRIAND

Richard TAILLET

Ampliation aux membres du jury d'examens